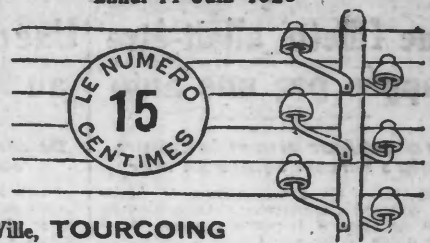


# Le Quotidien



Edition du "RÉVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, rue Pavée, ROUBAIX et 2, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

## Où en est la loi sur les Assurances sociales

Elle a de nombreux partisans et des adversaires puissants

En raison du Congrès départemental de la Mutualité du Nord, réuni aujourd'hui à Hautmont, nous avons demandé à M. Daniel-Vincent, qui présidera ces importantes assises mutualistes, de bien vouloir définir pour nos lecteurs, la position actuelle du projet de loi sur les Assurances sociales, présenté par lui à la Chambre des députés, en 1921, alors qu'il était ministre du Travail.

M. Daniel-Vincent a écrit à notre intention l'article suivant :

Le rapport de M. Grinda, député des Alpes-Maritimes, sur le projet de loi qui institue les Assurances sociales, est depuis quelques semaines entre les mains de nos collègues de la Chambre. Il n'a pas fallu moins de deux ans, depuis mars 1921, pour l'établir et le rédiger. On s'étonnerait d'une si longue préparation si l'on ne savait à quel travail consciencieux et ardu s'est livrée la commission de la Prévoyance sociale. Quand j'ai eu l'honneur de déposer ce projet de loi, j'ai bien spécifié que l'acte du gouvernement n'était que le commencement d'une vaste collaboration, que le texte du projet était pas définitif, qu'il se proposait lui-même aux modifications jugées utiles par les intéressés et qu'il tirerait sa valeur de son adaptation aux conditions multiples et complexes de la vie économique et sociale.

Et c'est ainsi que furent entendus, par la Commission, au cours d'une longue enquête, tous les groupements dont les vœux devaient être recueillis et le concours escompté pour la mise en œuvre de la loi prochaine. Représentants de la Mutualité, des syndicats patronaux, des syndicats ouvriers, des médecins, des pharmaciens, des coopératives, des agriculteurs, de l'Alsace-Lorraine, — on peut dire que, tour à tour, vinrent apporter leurs observations, leurs vœux et le résultat de leur expérience ceux qui constituent les Etats-Généraux de la prévoyance et de la solidarité sociale.

La délibération a été longue. L'heure de la réalisation approche. C'est le moment de redoubler d'attention et d'efforts pour empêcher que la loi ne soit ni altérée dans ses principes essentiels, ni mutilée d'avance dans ses effets. Elle a de nombreux partisans et de nombreux adversaires puissants et habiles.

Contre l'obligation, proclamée comme une nécessité par les Mutualistes, qui sont bien les hommes du monde les plus soucieux des libres initiatives, on dresse la liberté individuelle, — cette bonne liberté de ne rien faire et qui laisse aux travailleurs celle seulement de vivre dans l'incertitude du lendemain, dans l'insécurité chronique et dans la perspective de la misère pour leurs vieux jours.

Et l'on évoque, pour les besoins d'une opposition, dont nous connaissons les

vraies raisons, qui valent d'ailleurs d'être examinées, les vieux masques de la centralisation et de l'étatisme.

C'est précisément le contraire qui est vrai. Par l'appel aux institutions de prévoyance actuellement existantes, avec le concours de la Mutualité, dans une organisation administrative où domine l'action et le contrôle des intéressés eux-mêmes, le rôle de l'Etat sera réduit au minimum et c'est dans une libre et large autonomie, dans un vif et direct sentiment des responsabilités collectives que fonctionneront les assurances sociales.

Pareillement, c'est la décentralisation qui est à la base de la loi. Il n'y aura pas un haut réservoir d'Etat, alimenté par toutes les sources de l'activité nationale et distribuant les avantages de la prévoyance au compteur et au robinet d'une régie sociale. C'est par des associations élues sur place, groupées en régions, se modelant sur les habitudes acquises, l'Etat n'intervenant que comme organisme compensateur et régulateur entre les régions, que la loi entrera en jeu, avec la souplesse d'adaptation de la vie elle-même.

Tout cela sera démontré, d'abord dans les discussions parlementaires, et puis par ceux qui se font volontiers les propagandistes et les honoraires de cette réforme. Mieux encore, le régime des assurances, là où il existe et fonctionne, en Alsace et en Lorraine, apportera la preuve de la faiblesse réelle des objections qu'on lui oppose.

Mais il faut veiller et agir. Au nom de la liberté, — qui existe aussi, — qu'ont les travailleurs d'être assurés contre les risques cruels de maladie, d'invalidité et de vieillesse, — au nom du droit supérieur que possède une collectivité de se garantir contre les fléaux moraux et sociaux qui suivent la misère et ses déchéances, — la lutte pour l'entraînement des bonnes volontés, pour la conviction générale et généreuse à déterminer au-dessus des conceptions de paternalisme arbitraire et dominant, doit être menée sans relâche, avec l'entrain, la confiance et la solide bonne humeur que donne la conviction de faire quelque chose d'utile et de juste, — quelque chose qui témoigne enfin que la grande fraternité de la guerre doit se traduire dans les œuvres de paix.

C'est pourquoi je félicite cordialement l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels du Nord d'avoir organisé le Congrès d'Hautmont pour jeter tout le poids de sa puissante action et de son autorité dans les débats qui, se poursuivant bientôt au Congrès national de Lyon, auront une valeur décisive devant l'opinion publique et au Parlement.

DANIEL-VINCENT, Député du Nord.

## Le Ministre qui manque à sa parole

C'est M. de Lasteyrie qui poursuit nos contribuables

M. de Lasteyrie veut réduire nos droits de sinistres.

Par contre il veut nous écraser comme contribuables.

Dans ce journal où nous avons publié les premiers renseignements relatifs au paiement des contributions d'après guerre on a pu lire une lettre de M. de Lasteyrie à M. Loucheur annonçant qu'il accordait jusqu'au mois de Juillet 1924 pour le paiement des contributions (impôts sur les salaires, sur le revenu, etc.) de 1920, 21, et 1922.

Cependant les contribuables reçoivent sur papier vert qui disent ceci :

« Le percepteur vous invite à payer sans retard les termes exigibles de vos contributions. »

« Faut de paiement dans le délai de 8 jours le recouvrement sera poursuivi par les voies de droit. »

Lorsqu'on va trouver le percepteur pour lui dire que le Ministre des Finances a donné comme délai de paiement jusqu'en Juillet 1924, le percepteur répond :

« Je n'ai reçu aucune instruction ! Alors c'est donc M. de Lasteyrie qui a menti ou qui manque à sa parole ? Et que le Ministre, pauvre gouvernement, mais qu'importe ! Nous ne nous laisserons pas faire. »

CONTRIBUABLES, NE PAYEZ PAS !

## Les Alliés veulent en finir à Lausanne

Les Turcs recevront sans doute une sommation d'ici peu

Lausanne, 9. — Les chefs des délégations alliées à Lausanne ayant reçu les instructions de leurs gouvernements, se sont réunis ce matin et ont délibéré sur la situation. Ils ont constaté que le paiement des contributions des gouvernements de Paris, de Rome et de Londres, en ce qui concerne l'état des négociations et la nécessité d'y mettre fin aussi rapidement que possible.

En ce qui concerne la principale question du retard de la conclusion des pourparlers, c'est-à-dire le paiement des contributions de la dette publique ottomane, les trois gouvernements alliés estiment qu'ils ne sauraient, sans méconnaître à la fois les intérêts légitimes des porteurs de titres et les principes élémentaires du droit public, se départir des règles qu'ils se sont fixés jusqu'à ce jour. L'attitude des gouvernements en cette matière ne cessera d'être catégorique.

Les chefs des délégations alliées ont refusé, après leurs délibérations, de faire aucune communication à la presse. On sait, néanmoins, que leur entente est complète à tous les points de vue. Il est possible qu'ils convoquent, dès demain dimanche, une réunion de la conférence en présence d'Ismet-Pacha, auquel seront communiquées les résolutions des Alliés.

## Un incident anglo-turc

Londres, 9. — On mande de Constantinople : Un incident s'est produit ce matin à l'église grecque de Galata, pendant la lecture de la cérémonie d'excommunication des agresseurs du patriarcat. La police britannique ayant arrêté le chef des agresseurs, nommé Damianos, qui venait de frapper l'intérieur portant l'uniforme britannique, la police turque est intervenue, et s'est emparée du prisonnier. Le général Harrington exige qu'il soit remis aux mains des autorités britanniques.

## Le centenaire de la Société d'encouragement pour l'Industrie Nationale

LA CÉRÉMONIE A ÉTÉ PRÉSIDÉE PAR M. MILLERAND, SAMEDI. Paris, 9. — Le président de la République accompagné de M. Jacques Bompard, directeur de son cabinet, a assisté ce matin à la cérémonie du centenaire de la Société d'encouragement pour l'Industrie Nationale, puis il a visité les organisations de la renaissance du Palais Royal.

## UN « AS » DU RASOIR



Tu vois le monsieur qui passe là-bas, il fait la pige à tous les coiffeurs de Lille. C'est l'entrepreneur qui est chargé de tracer les fortifications.

## Des Reines aux Fêtes de Lille



Mlle Marie Michéris Reine de la Mode et du tre demois. d'honneur Gomme d'Ostende. Mlle Emilie Courtois Reine de la Reine de Metz. Mlle Thérèse Riff Reine des Strasbourg. La Reine des Abellies de Paris.

Au cours des fêtes de Lille qui se dérouleront les 10 et 11 juin, la Capitale des Flandres recevra la visite de plusieurs Reines, invitées spécialement par le Comité de Wazemmes-Esquermes-Vauban.

Nous donnons aujourd'hui les photos de ces gracieuses et démocratiques souveraines.

## APRÈS L'OFFRE ALLEMANDE

## De nouvelles négociations semblent possibles

L'Angleterre souhaiterait une trêve dans la Ruhr, tandis que les Alliés confèreraient

Londres, 9. — Il est difficile de connaître exactement l'opinion des meilleurs gouvernements anglais sur la note allemande. Pour cela, il faudrait attendre le prochain Conseil des ministres, qui décidera de l'attitude à prendre vis-à-vis de l'Allemagne.

Toutefois, on reconnaît que le mémoire constitue un progrès sur la précédente note. Et l'on désire surtout que la France et la Belgique ne prennent pas de décisions précipitées.

On s'attend à ce que le premier ministre propose que la France et l'Allemagne adhèrent à une trêve dans la Ruhr, tandis que les Alliés, entre eux, d'abord, avec l'Allemagne ensuite, confèreraient sur les dernières offres allemandes et sur sa capacité de paiement.

Il serait donc très désirable dans l'esprit du premier ministre, et étant données ces offres, que M. Mac Kenna prit au plus vite possession du portefeuille des Finances.

Le nouveau chancelier de l'Échiquier serait, assurent certains, d'avis que l'Angleterre prenne une liberté d'action complète vis-à-vis des réparations, liberté qui ne devrait pas heurter les intérêts français et qui sauvegarderait celle des Alliés.

On sait que, de son côté, M. Mussolini, croit possible de nouvelles négociations.

## Pour rétablir une coopération alliée pleine et entière

Londres, 9. — Le correspondant parlementaire au « Daily Express » est convaincu que le cabinet britannique fera tout ce qu'il est possible de faire pour rétablir une coopération alliée pleine et entière et que des représentations seront faites immédiatement dans ce sens auprès des gouvernements français et belge.

## Le gouvernement américain n'est pas directement intéressé

Washington, 9. — Conformément à l'opinion déjà exprimée dans les cercles officiels, on déclare, à la Maison-Blanche, que les États-Unis ne sont pas représentés à une conférence internationale des réparations, si celle-ci était réunie, ainsi que le demande la note allemande.

Une haute personnalité a souligné que, malgré leurs revendications, les États-Unis

## Qui veut un souvenir de Sarah ?

Paris, 9. — Aujourd'hui s'ouvre à la Galerie Georges Petit, l'exposition privée d'une partie des objets composant la succession de Mme Sarah Bernhardt et qui seront vendus aux enchères publiques lundi, mardi, et mercredi prochains.

Cette première vente comprend des bagues, des boucles d'oreilles, des broches et des bijoux notamment une broche et un chapeau ornés de la devise « Quand même » du nom de Mme Sarah Bernhardt, en or et argent ; des coiffures, des ceintures, des colliers, des ornements de corsages, des objets divers portés par l'artiste dans ses différents rôles.

La vente comprendra encore un certain nombre d'objets d'art et d'ameublement, par exemple un panorama en tapisserie des Gobelins, représentant Sarah Bernhardt dans le rôle de Gismonda.

— Lire en 4e page : LES PRINCIPALES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX TARIFS DES PRODUITS INTÉRESSANT L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE DE NOTRE RÉGION, PAR LA CONVENTION COMMERCIALE FRANCO-BELGE.

## Le Ministre du Travail dans l'Aisne

Il a visité l'agglomération ferroviaire de Tergnier

Laon, 9. — M. Albert Peyronnet, ministre du Travail, a visité aujourd'hui, sous la conduite de M. Javary, ingénieur en chef de la Compagnie du Nord, et de ses principaux collaborateurs, l'agglomération de Tergnier (Aisne) que la Compagnie du Nord, au lendemain de la guerre, a fait surgir des ruines et des décombres.

Le ministre s'est particulièrement intéressé à cette œuvre de reconstitution, qui abrite, dans 1.100 maisons, une population de plus de 4.000 habitants.

M. Albert Peyronnet a prononcé une allocution dans laquelle il a rendu hommage à la Compagnie du Nord pour toutes les œuvres sociales qu'elle a créées et pour tous les efforts qu'elle a prodigués en vue d'assurer à tout un personnel d'agents les meilleures conditions de vie domestique collective.

Le ministre a conclu en se félicitant des bienfaits que l'action coopérative a apportés à une population laborieuse entre toutes.

## M. René Viviani va mieux

Paris, 9. — L'état de santé de M. René Viviani ne donne plus aucune inquiétude à son entourage. Il a été simplement conseillé à l'ancien président du conseil, de prendre un peu de repos.

Aucun bulletin médical ne sera publié.

## La distribution des bulletins et circulaires électoraux

Paris, 9. — Le « Journal Officiel » promulgue la loi concernant la distribution des bulletins de vote et circulaires électorales. Article unique : Il est interdit sous peine de confiscation des bulletins et autres documents distribués et d'une amende de 500 à 5.000 francs, de distribuer ou faire distribuer, le jour du scrutin, des bulletins, circulaires et autres documents.

Dans chaque section de vote, les candidats de chaque liste pourront faire déposer des bulletins de vote sur une table préparée à cet effet, par les soins du Maire.

## Pour passer le temps

Un anglais a entrepris une croisière de 27.000 kilm.

Paris, 9. — Un Anglais, le capitaine Harold Symond, s'est embarqué hier à Plymouth sur son yacht de 20 tonneaux, pour gagner l'Australie.

Il s'agit d'un yacht sans moteur, marchant uniquement à la voile. Le capitaine Symond est accompagné de sa femme et d'un seul homme d'équipage. Il a déclaré hier à un journaliste anglais : « Je ne suis pas pressé. Je ne compte pas arriver à Sydney avant décembre ; de là, j'irai à Melbourne où j'espère arriver pour Noël. »

« Ce n'est pas le goût du risque qui me pousse et ce long voyage de 27.000 kilomètres ne fait pas l'objet d'un pari. J'entreprends cela histoire de passer le temps. »

## Une matinée au Châtelet pour le monument Ed. Colonne

Paris, 9. — M. et Mme Millerand ont assisté cet après-midi au théâtre du Châtelet, à la matinée organisée au bénéfice du monument du musicien Edouard Colonne, matinée à laquelle Paderewski prêtait son concours.

## Les droits de l'épouse

Paris, 9. — Le « Journal officiel » du 9 juin promulgue la loi complétant les articles 1er et 2 de la loi du 13 juillet 1907, relative au libre salaire de la femme mariée et à la contribution des époux aux charges de ménage.

Article 1er. — L'alinéa 3 de l'art. 1er de la loi des 13-16 juillet 1907, est complété ainsi qu'il suit : « Elle pourra de même sans l'autorisation de son mari, emprunter sur ses biens et les hypothéquer. »

Art. 2. — L'alinéa 1er de l'art. 2 de la même loi, est complété ainsi qu'il suit : « Le jugement prononçant le retrait des pouvoirs conférés à la femme par l'art. 1er, devra, à la diligence du procureur de la République ou du mari, être transcrit par extrait dans le mois de sa prononciation, en marge de l'acte de mariage des époux. »

« Il devra, en outre, recevoir la publicité prévue par l'art. 501 du code civil. » La présente loi, délibérée, est adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi d'Etat.

## Ma femme trempe dans le bassin

Le mari avait dit vrai ; peut-être est-il l'assassin ?

Poitiers, 9. — Un jardinier demeurant à Poitiers, chemin des Sables, voyant son voisin Maupin occupé à bêcher, lui dit : « Oh, est donc ta femme, Je ne la vois pas. » Maupin répondit : « Elle trempe là-bas, dans le bassin ». S'étant avancé, le jardinier aperçut en effet, le cadavre de la femme Maupin, complètement submergé. Le docteur appelé pour faire les constatations légales remarqua sur la nuque de la morte la trace d'un coup violent et refusa le permis d'inhumer. Le parquet interrogea Maupin, qui répondit de la façon la plus incohérente, avec des gestes de fou. Depuis longtemps neurothénique, il faisait sa femme des scènes fréquentes. On chercha à établir s'il y a eu crime ou suicide.

## Une jeune fille, bandit de grand chemin

Aidé d'un adolescent, elle tua et dépeçait des automobilistes

Chicago, 9. — M. et Mme Tesmer, de retour d'une longue randonnée, rentraient leur automobile dans son garage, situé dans l'aristocratique quartier d'Edgewater, quand une jeune fille surgit de l'ombre, un revolver à chaque poing et M. et Mme Tesmer, leur redonna de lever les mains. Un très jeune homme, qui semblait moins hardi qu'elle, la rejoignit alors et visita les poches de M. Tesmer, tandis que la jeune fille continuait de menacer le couple de ses armes. L'adolescent se mit ensuite en devoir de dépouiller Mme Tesmer de ses bijoux ; cette dernière tenta de résister et son mari fit un mouvement pour lui prêter aide. La jeune fille tira alors sur lui un coup mortel.

Son pistolet toujours braqué sur Mme Tesmer et la menaçant de mort, le jeune homme jusqu'à la voiture de Tesmer, que son compagnon avait mise en marche, et tous deux s'enfuirent.

## Des serpents pythons dans les ruines de la Somme

Amiens, 9. — Il y a quelques jours, des ouvriers occupés à l'enlèvement des barbelés ont découvert et mis à mort, à Matigny, un serpent menaçant de long.

Or, les mêmes ouvriers viennent de révéler presque au même endroit, un second serpent endormi, comme le premier dans un buisson de fils barbelés ; cette fois, ils n'ont pas osé l'attaquer, car le python s'est dressé, sifflant d'une manière si menaçante, qu'ils s'enfuirent. Quand des hommes résolus et armés revinrent sur place, le reptile avait pris la campagne.

Les habitants de Matigny n'osent plus s'aventurer hors du village et des battues sont organisées pour retrouver et détruire ce serpent qui serait, paraît-il, beaucoup plus gros que le premier.

## La carte des officiers de réserve

Paris, 9. — C. annonce que l'établissement d'une carte d'identité spéciale pour les officiers de réserve sera prochainement l'objet de discussions ministérielles.

## La matrone d'Anvers vient d'être arrêtée

Elle vivait à Allortville après avoir profité de la débauche de mineurs

Paris, 9. — Les inspecteurs de la Sûreté viennent d'arrêter à Allortville, où elle résidait depuis plusieurs mois, 59, rue Véron, la nommée Marie-Louise Lambromont, femme Pernet, âgée de 54 ans, originaire d'Anvers, rue de la Dure.

Cette femme est la fameuse matrone d'Anvers qui contraignait ses domestiques mineurs à se livrer à la débauche, dans son établissement, agencé spécialement et qui en gardait seule les profits.

Poursuivie dans cette ville pour excitation de mineurs à la débauche, elle s'était enfuie en France, et sous le nom de Pernet, elle était venue habiter à Allortville.

Elle faisait l'objet d'un mandat d'arrêt de M. Hanpurger, juge d'instruction à Anvers, et d'une demande d'arrestation provisoire du gouvernement belge en vue d'une extradition ultérieure.

La nommée Lambromont a été envoyée au Dépôt et mise à la disposition du Procureur de la République de la Seine.

## On dit qu'un hélicoptère a volé pendant 15 minutes

Londres, 9. — L'hélicoptère, construit à l'aérodrome de South Farmborough, par M. Brennan, vient d'accomplir, en présence d'experts, un vol d'essai qui paraît-il, entièrement satisfait le ministre de l'Aéronautique.

Avec des passagers à bord (on n'en dit pas le nombre) et des fournitures militaires pesant environ 500 kilos, l'appareil se serait élevé à une hauteur de sept mètres environ et se serait maintenu à cette altitude pendant près d'un quart d'heure.

## La semaine du Rhône

Paris, 9. — M. Le Trocquer, ministre des Travaux publics, participera, le 15 juin, à la manifestation livrée de la « Semaine du Rhône ». Il descendra le fleuve sur le remorqueur « France ». Il arrivera à 6 heures à Avignon, où il présidera à un banquet. M. Le Trocquer repartira à 21 h. 30 pour Paris.